

Document d'Informations Clés

Objectif

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

Produit

SG Epargne Entreprise Actions Euro PME SR1

FIL Gestion

ISIN: FR0014002HB3

<https://www.fidelity.fr>

Appeler le +33 (0)1.73.04.30.00 pour de plus amples informations.

FIL Gestion fait partie du groupe de sociétés Fidelity.

Autorité des marchés financiers (AMF) est chargée du contrôle de FIL Gestion en ce qui concerne ce document d'informations clés.

Ce PRIIP est autorisé en France.

FIL Gestion est agréée en France et réglementée par Autorité des marchés financiers (AMF).

Date de publication: 29/11/2024

Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre.

En quoi consiste ce produit ?

Type

Le Fonds est un fonds commun de placement d'entreprise (FCPE).

Durée

Le FCPE est créé pour une durée de 99 ans à compter de son agrément initiale à savoir le 26 janvier 2021.

Objectifs

Objectif: Le FCPE SG Epargne Entreprise – Actions Euro PME, dit « nourricier », est investi en totalité en parts CI-Eur (les « Titres ») du FCP ODDO BHF Active Small Cap (le « Fonds Maître ») et à titre accessoire en liquidités et/ou emprunts d'espèces. L'objectif de gestion et le profil de risque du Fonds sont identiques à ceux du Fonds Maître. La performance du Fonds pourra être différente de celle du Fonds Maître en raison notamment des frais de gestion propres au Fonds et des liquidités résiduelles non employées. L'objectif de gestion du Fonds Maître consiste à surperformer l'indice « MSCI Europe Small Cap » couvert en EUR, sur un horizon de placement de minimum 5 ans.

Politique d'investissement: Le Fonds sera investi en totalité en parts de catégorie CI-Eur du Fonds Maître. Rappel de la stratégie d'investissement du Fonds Maître : « *La stratégie de gestion mise en place est une stratégie d'investissement discrétionnaire basée sur une approche stock-picking et sur une méthodologie rigoureuse de sélection des valeurs de croissance européennes. Elle privilégie les sociétés qui connaissent une croissance de leurs résultats supérieure à la croissance moyenne du marché, et veille à ne pas acheter trop chères ces valeurs en pleine croissance (« Growth at Reasonable Price »)* »

Procédure d'investissement: Le FCPE applique les processus d'investissement du Fonds Maître à savoir:

« *Le Fonds Maître peut être investi : - de 75% jusqu'à 100% en actions de toutes capitalisations avec un minimum de 75% en petites capitalisations et moyennes, émises par des PME (petites et moyennes entreprises) ou ETI (entreprises de taille intermédiaire) dont le siège social est situé dans l'Union Européenne ou dans l'Espace Economique Européen. Aucun secteur d'activité particulier ne sera recherché. Ces sociétés émettrices répondront aux critères d'éligibilité des entreprises au PEA-PME. 25% de l'actif net du Fonds pourra être exposé :*

- *en actions de sociétés dont le siège social est situé hors de l'Union Européenne, y compris les pays émergents (dans la limite de 10 % de l'actif), et*

- *à des devises de pays ne faisant pas partie de l'Union Européenne liées à des investissements dans des titres de sociétés en dehors de l'Union Européenne, y compris les pays émergents (dans la limite de 10%).*

- *de 0% jusqu'à 25 % en produits de gestion monétaire dans le cadre de la gestion de sa trésorerie. Cette poche de gestion sera*

constituée de titres de créance tels que des titres de créance négociables, instruments du marché monétaire et des obligations à court terme de notation « Investment Grade » soit entre AAA et BBB- (Standard & Poor's ou jugé équivalent par la Société de Gestion ou via une notation interne à la Société de Gestion) libellés en euro et dont le siège social de l'émetteur est situé dans l'Union Européenne ou au Royaume-Uni. La Société de Gestion ne recourt pas exclusivement et mécaniquement aux notations émises par les agences de notation et met en oeuvre sa propre analyse interne. En cas de dégradation de rating, l'appréciation des contraintes de notation se fera en tenant compte de l'intérêt des porteurs, des conditions de marché et de la propre analyse de la Société de Gestion sur la notation de ces produits de taux. Le Fonds Maître peut être investi jusqu'à 10% de son actif net (i) en parts ou actions d'OPCVM relevant de la Directive Européenne 2009/65/CE, (ii) en FIA établi dans un Etat membre de l'UE et/ou en fonds d'investissement de droit étranger mentionnés au R.214-25 et répondant aux conditions de l'article R.214-13 du Code Monétaire et Financier. Ces OPC pourront être gérés par ODDO BHF Asset Management SAS et ODDO BHF Asset Management GmbH et seront compatibles avec la stratégie d'investissement du Fonds Maître. Le Fonds Maître pourra intervenir sur les warrants ou bons de souscription dans la limite de 10 % de l'actif net du Fonds Maître. L'exposition maximale du portefeuille aux différentes classes d'actif (actions, titres de créances, OPC et Dérivés) sera de 100% maximum, étant précisé que l'exposition maximale est la somme des expositions nettes à chacun des marchés (action, taux, monétaire, crédit) auxquels le Fonds Maître est exposé (somme des positions à l'achat et des positions en couverture). Cependant, l'exposition globale aux titres spéculatifs sera limitée à 10% maximum de l'actif net du fonds. La fourchette de sensibilité de la partie taux sera comprise entre 0 et 10. »

Instruments dérivés et techniques: *Le Fonds Maître pourra intervenir sur les instruments financiers à terme ferme ou conditionnel, négociés sur des marchés réglementés, organisés ou de gré à gré français ou étrangers, à des fins d'exposition ou de couverture du portefeuille au risque action et en couverture du risque de change (futures, options sur actions ou indices, swaps, change à terme). Ces instruments seront détenus dans la limite de 100 % de l'actif net du Fonds Maître. Le Fonds Maître n'aura pas recours aux contrats d'échange sur rendement global («total return swaps »).*

Référence: *Le Fonds Maître est géré de manière active et en référence à son indicateur. La composition du Fonds Maître peut s'écarter significativement de la répartition de l'indicateur de référence.*

Devise de référence du Fonds Maître : EUR.

Un mécanisme de plafonnement des rachats peut être mis en œuvre par la société de gestion du Fonds Maître. Pour plus d'information sur ce mécanisme, veuillez vous reporter à la rubrique « Disposition de plafonnement des rachats « Gates » du prospectus du Fonds Maître.

Méthode de gestion des risques du Fonds Maître : Par les engagements.

Affectation des sommes distribuables: capitalisation

Informations complémentaires: Pour plus d'informations, veuillez vous référer au Règlement et aux rapports périodiques. Ces documents sont disponibles gratuitement auprès de FIL Gestion -

21, avenue Kléber - 75116 Paris et en ligne à tout moment sur www.fidelity.fr.

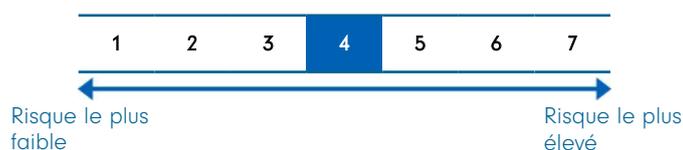
Dépositaire: Société Générale

Investisseur de détail visé

Le Fonds Maître est destiné aux investisseurs qui souhaitent s'exposer aux marchés actions des petites et moyennes capitalisations de l'Union Européenne ou de l'Espace Economique Européen sur une durée de 5 ans et sont prêts à accepter les risques découlant d'une telle exposition. Ce produit n'est pas autorisé aux US Persons.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter?

Indicateur de risque



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit pendant 5 ans.

Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant échéance, et vous pourriez obtenir moins en retour.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 4 sur 7, qui est une classe de risque moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est possible que la capacité à vous payer en soit affectée.

Le profil de risque du Fonds est identique au profil de risque du Fonds Maître.

Risques non pris en compte par l'indicateur synthétique: Risque de Contrepartie, Risque de liquidité.

Les demandes de souscription et de rachat du Fonds Maître sont centralisées chaque jour d'établissement de la valeur liquidative jusqu'à 11h15 (heure de Paris, CET/CEST).

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Scénarios de performance

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances, ainsi que la performance moyenne du produit et de l'indice de référence approprié au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir.

Outre les risques inclus dans l'indicateur de risque, d'autres risques peuvent influencer sur la performance du FCPE. Veuillez-vous reporter au règlement du FCPE.

Période de détention recommandée: 5 ans Exemple d'investissement : EUR 10 000		Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans
Scénarios			
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.		
Tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	4 870 EUR	3 810 EUR
	Rendement annuel moyen	-51,3 %	-17,5 %
Défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	7 210 EUR	7 250 EUR
	Rendement annuel moyen	-27,9 %	-6,2 %
Intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	10 010 EUR	10 040 EUR
	Rendement annuel moyen	0,1 %	0,1 %
Favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	10 570 EUR	10 610 EUR
	Rendement annuel moyen	5,7 %	1,2 %

Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Le scénario défavorable s'est produit pour un investissement entre 09/2017 et 09/2022.

Le scénario intermédiaire s'est produit pour un investissement entre 07/2015 et 07/2020.

Le scénario favorable s'est produit pour un investissement entre 10/2016 et 10/2021.

Que se passe-t-il si FIL Gestion n'est pas en mesure d'effectuer les versements?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la société de gestion de portefeuille. En cas de défaillance de cette dernière, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

Que va me coûter cet investissement ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de l'ensemble des coûts sur votre investissement au fil du temps.

Coûts au fil du temps

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé:

- qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0%). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.
- EUR 10 000 sont investis.

	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans
Coûts totaux	244 EUR	1 222 EUR
Incidence des coûts annuels (*)	2,4 %	2,4 % par an

(*)Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 2,5 % avant déduction des coûts et de 0,1 % après cette déduction.

Composition des coûts

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	Nous ne facturons pas de coût d'entrée.	0 EUR
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coût de sortie pour ce produit.	0 EUR
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	2,38 % de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année dernière.	244 EUR
Coûts de transaction	0,00 % de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	0 EUR
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions		
Commissions liées aux résultats	Aucune commission liée aux résultats n'existe pour ce produit.	0 EUR

Combien de temps dois-je le conserver et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée ?

Période de détention recommandée: 5 ans

La période de détention recommandée s'appuie sur notre évaluation des caractéristiques de risque/rendement et sur le coût du produit.

Traitement des ordres: La valeur liquidative est déterminée chaque jour (jour J). Elle est publiée le lendemain à 17h00 (J+1) heures. La centralisation des ordres de souscription et rachat a lieu chaque jour avant 18h00 le jour J-1. Le règlement des souscriptions et des rachats se déroule en J+2.

Comment puis-je formuler une réclamation?

Si vous souhaitez faire une réclamation concernant ce produit ou la gestion de FIL Gestion. Vous pouvez initier une réclamation via le site fidelity.fr ou écrire à FIL Gestion - 21, avenue Kléber - 75116 Paris. Si vous avez une réclamation à l'encontre de la personne qui vous a vendu ce produit, vous pouvez la contacter afin de connaître sa procédure de réclamation.

Autres informations pertinentes

Vous pouvez trouver le règlement, les documents clés pour l'investisseur, les avis aux investisseurs, les rapports financiers et d'autres documents d'information relatifs au produit, y compris diverses politiques publiées (la politique d'investissement durable et la politique de rémunération par exemple) du produit, sur notre site Internet www.fidelity.fr. Vous pouvez également demander une copie de ces documents au siège social de FIL Gestion. Le prospectus, le DIC et les rapports et comptes périodiques du Fonds Maître peuvent être fournis sur demande.

Le FCPE relève de l'article 8 du règlement dit SFDR.

De plus amples informations concernant la performance passée du produit, y compris les calculs des scénarios de performance précédents qui sont publiés mensuellement, sont disponibles sur www.fidelity.fr.

Des informations sur la performance du produit pour les 10 dernières années sont disponibles sur www.fidelity.fr.

Composition du conseil de surveillance : Le conseil de surveillance est composé de représentants des porteurs de parts et de représentants de l'entreprise désignés selon les modalités prévues au règlement du FCPE. Pour plus de précision, veuillez-vous reporter au règlement.